



LE REGIME COMPLEMENTAIRE DES INDEPENDANTS (RCI)

Retraités en paiement au 31 décembre 2019 : 1 367 996

Source : SNSP TI : Système National Statistiques Prestataires Travailleurs Indépendants

Champ : Retraités du régime complémentaire des indépendants en paiement au 31/12/2019

Le régime complémentaire des indépendants (RCI) est un régime en points qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Il est issu de la fusion du régime complémentaire des artisans (RCO) et du nouveau régime complémentaire des commerçants (NRCO), créés respectivement en 1979 et 2004.

	Hommes et Femmes	Hommes	Femmes
Nombre de retraités du régime complémentaire (RCI)⁽¹⁾	1 367 996	798 943	569 053
Droits directs du RCI	1 051 897	787 816	264 081
dont droits directs servis seuls	1 022 514	782 698	239 816
Droits dérivés du RCI (réversion)	345 482	16 245	329 237
dont droits dérivés servis seuls	316 099	11 127	304 972
dont droits dérivés servis seuls ou avec un droit direct	29 383	5 118	24 265

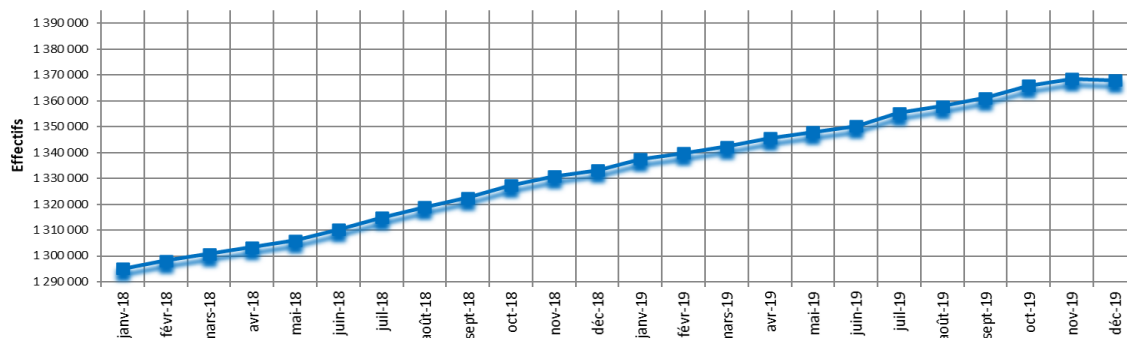
Âge des retraités

Âge moyen de l'ensemble des retraités	
Hommes	73,2 ans
Femmes	77,0 ans
Hommes et Femmes	74,8 ans

Taux de rendements du RCI

Au 31 décembre 2019, la valeur de service du point RCI s'élève à 1,191€ (à l'exception des points acquis par les artisans avant 1997⁽²⁾). Le taux de rendement du régime étant fixé à 6,8%, la valeur d'achat du point rapporté au taux de rendement du régime (6,8%), détermine le revenu de référence (ou valeur d'achat)⁽³⁾, qui s'élève en 2019 à 17,515€.

Evolution du nombre de retraités du régime complémentaire des indépendants



Source : Observatoire pensions (MAORI) et SNSP TI à partir de décembre 2019.

Dépenses en prestations légales

Dépense annuelle : 2 010 M€

Evolution par rapport à 2018 : 3,3%

	Dépenses (en M€)	Évol 2019/2018
Total droits directs (y compris VFU, divers)	1 697	3,2%
dont pensions de droit direct	1 693	3,3%
Total droits dérivés (y compris VFU, divers)	313	3,4%
dont pensions de droit dérivé	311	3,4%
Régime Complémentaire des Indépendants	2 010	3,3%

Source : Sinergi

Montants

Montant mensuel moyen de la pension de base	Hommes et Femmes	Hommes	Femmes
Ensemble des retraités du RCI (droits propres et droits dérivés) : 1 367 996	121 €	152 €	79 €
Montant de pension de droit direct : 1 051 897	134 €	152 €	78 €
Montant de pension droit dérivé : 345 482	73 €	63 €	74 €

(1) Ne sont pas pris en compte dans le stock de retraités du RCI les retraités qui ont perçu leur retraite sous forme de versement forfaitaire unique (VFU).

Les pensions sous forme de VFU peuvent être attribuées aussi bien pour les droits propres que les droits de réversion au RCI.

(2) 1,132 € pour les points cotisés entre 1979 et 1996, et 1,112 € pour les points de reconstitution de carrière.

(3) la valeur d'achat est le revenu de référence, c'est-à-dire le montant de cotisations qui donne droit à l'inscription d'un point de retraite.